

Contact : Marie-Ève Lavoie
Coordonnatrice

Téléphone (819) 477-0881

450 rue Hériot
Drummondville, QC, J2B 1B5
www.autisme-cq.com
melavoie@autisme-cq.com



Communiqué de presse

23 juin 2014

La Commission scolaire des Chênes s'enfonce

La Commission scolaire des Chênes avait d'entrée de jeu dévoilé ses intentions lors de la rencontre avec Autisme Centre-du-Québec au sujet de l'intervention consistant à envoyer des élèves dans la classe d'adaptation scolaire comme conséquence : ils souhaitaient calmer le jeu. La coordonnatrice d'Autisme Centre-du-Québec, Marie-Ève Lavoie, n'hésita pas à signaler le positionnement de l'organisme : « L'objectif n'est pas de calmer les ardeurs mais de s'assurer de défendre les droits des élèves ayant un diagnostic d'autisme et par la bande ceux de tous les élèves fréquentant les classes d'adaptation. »

Fidèle à elle-même, la Commission scolaire des Chênes fit preuve de rigidité et de fermeture d'esprit en refusant catégoriquement de rencontrer un groupe d'une dizaine de parents d'enfant ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) s'opposant à la pratique d'envoyer des élèves en réflexion dans la classe de leur enfant. De plus, l'ensemble de ces parents ont vécu des situations questionnantes ou ont été témoins de pratiques inadmissibles de la part de certains membres du personnel de l'école Duvernay. (Crier après les enfants en guise d'intervention, traîner par le bras, plan d'intervention irrégulier, refus de rencontrer un parent pour lui permettre de mieux comprendre les raisons de l'expulsion de son enfant, etc.)

Alors que la Commission scolaire tente de minimiser les faits en parlant de pratiques isolées, ces parents se regroupent et souhaitent faire changer les choses. Porter plainte est un « outil » pour se faire entendre, pour faire respecter les droits et pour faire part de nos insatisfactions. Une plainte permet aux organisations de prendre conscience des situations problématiques, de repenser et de corriger des façons de faire, afin d'améliorer la qualité de leurs services. La CDSC, c'est une entité et ce qui la compose, ce sont des êtres humains. L'être humain peut faire des erreurs. Faire une erreur, ce n'est pas grave dans la mesure où elle est reconnue et corrigée.

Pour diffusion immédiate

Autisme Centre-du Québec accompagne actuellement ces parents qui désirent porter plainte. « Difficile d'améliorer la qualité de vie et les services reçus par nos enfants lorsque notre interlocuteur fait la sourde oreille et ne retourne par nos appels. Peut-être espèrent-ils nous laisser tomber sur leur boîte vocale jusqu'au moment de leurs vacances pour pouvoir continuer de proclamer qu'ils n'ont jamais reçu de plainte en lien avec ce dossier. »

La Commission scolaire des Chênes qui rappelle le souhaite calmer le jeu, ne trouve pas le temps d'écouter les parents désirant porter plainte mais ils ont cependant trouvé le temps de rédiger une lettre d'adressant aux parents dont l'enfant fréquente Duvernay. Dans cette lettre visant à rassurer les parents, on vante la compétence et on réitère la confiance à l'endroit du personnel de l'école. À cela s'ajoute des propos diffamatoires et dégradant à l'endroit d'Autisme Centre-du-Québec basés sur une citation hors contexte. Cette lettre ne mentionne pas que la Commission scolaire a à cœur le bien-être et le respect de ces élèves ni qu'elle souhaite questionner ou améliorer ses pratiques. La CSDC s'enfonce. Alors que certains parents reprochaient la condescendance et le mépris de certains membres du personnel de l'école Duvernay, maintenant, c'est collectivement que nous goûtons à cette condescendance» affirme madame Lavoie.

Pour les parents, cette lettre n'est aucunement rassurante, au contraire, elle sonne un signal d'alarme. Elle rabaisse et humilie ceux qui osent dénoncer : un organisme communautaire qui se fait la voie de plus de 300 parents, proches et amis de personne ayant un diagnostic de TSA au Centre-du-Québec. Qu'en sera-t-il de vous, parents, lorsque vous vous retrouverez seuls face à cette grande organisation et que vous vivrez des insatisfactions ou des traitements injustes ? Serez-vous bien entendu et accueilli ou subirez-vous les propos emplis de haine venant de la part de ceux qui éduque vos enfants ?

La Commission scolaire des Chênes se préoccupe aucunement du bien être des élèves ayant des besoins particuliers et encore moins de leurs parents. Ils ne reconnaissent même pas le fait qu'un contexte punitif n'est pas une bonne occasion de faire de l'inclusion sociale. De plus, le fait que certains élèves dînent dans un local particulier est justifié par le fait qu'ils ont besoin d'un environnement et d'un encadrement particulier durant cette période. Il serait logique de respecter cela en choisissant un autre lieu pour les élèves en « réflexion. » Mais non, ce qui importe pour la CSDC n'est pas de se pencher sur cette pratique en tant que telle mais c'est de se protéger entre eux et de préserver la réputation de certains de leurs collègues et amis. Il est beaucoup plus important de ne pas perdre la face et sa crédibilité douteuse que de se préoccuper d'offrir un service adéquat et adapté à des enfants ayant un handicap...

Pour Autisme Centre-du-Québec, les démarches se poursuivent. Les parents désirants portés plaintes obtiendront du support. De plus, l'organisme veillera à ce que la Commission scolaire analyse les impacts de l'intervention consistant à envoyer les élèves dans la classe d'adaptation scolaire comme conséquence.